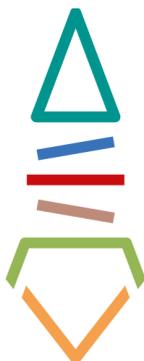


Rapport annuel d'Activité

S P A N C

Année 2024



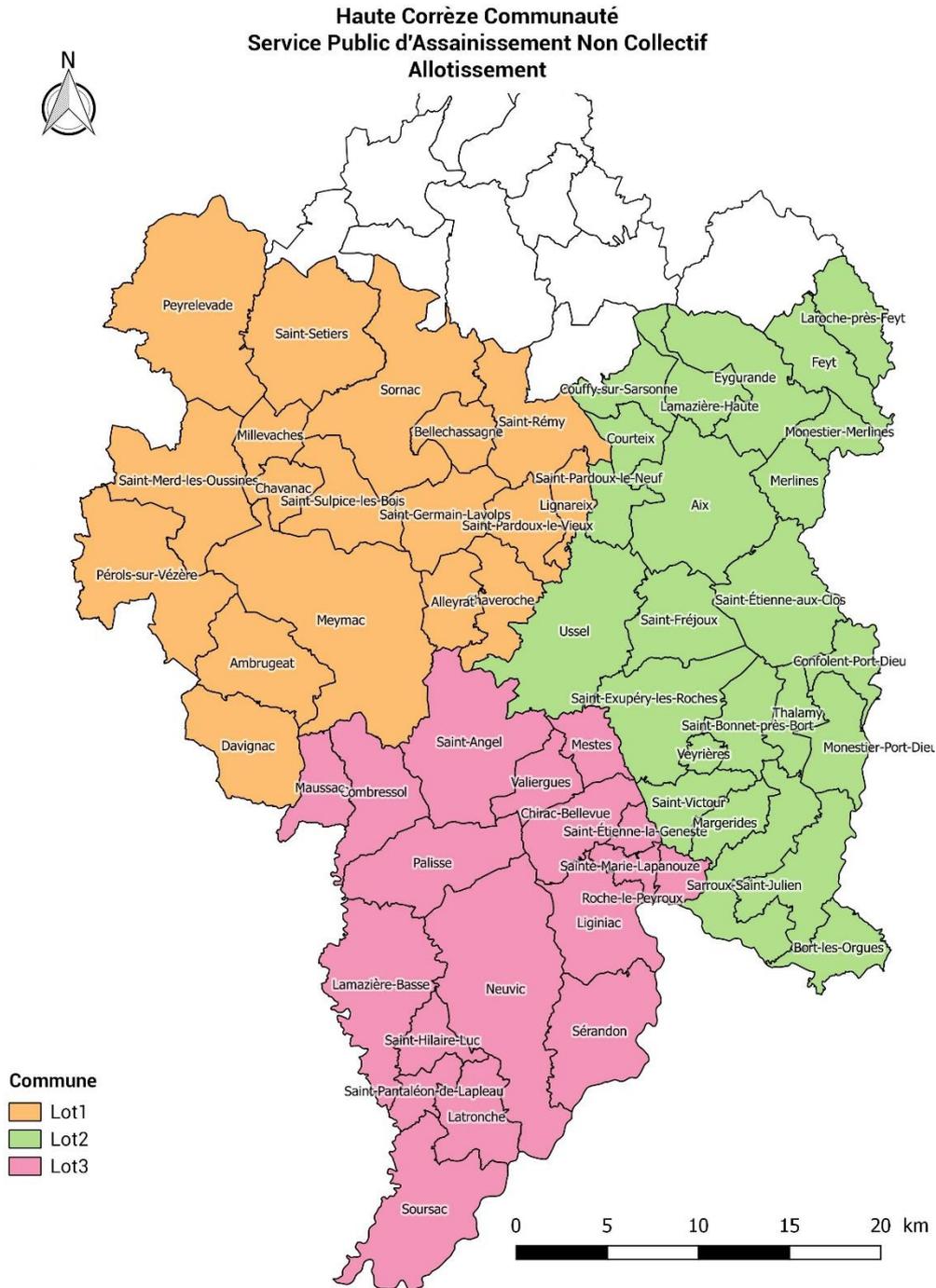
PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 
ID : 019-200066744-20250410-20250219B-DE

Les objectifs du rapport d'activité sont, d'une part, d'informer les usagers sur la qualité du service et d'autre part, de permettre à la collectivité d'avoir une vision annuelle globale sur l'ensemble de son activité.

PRESENTATION DU SPANC et du TERRITOIRE DESSERVI

Les compétences du SPANC se sont exercées en 2024 sur 59 communes du territoire de Haute-Corrèze Communauté qui en compte 70. Lors du recensement de 2020, la population s'élevait à 32103 habitants. C'est la société VEOLIA Eau qui exerce les contrôles ANC au sein des 11 communes sur le département de la Creuse : Beissat, Clairavaux, Feniers, La Courtine, le Mas d'Artige, Magnat-l'Etrange, Malleret, Poussanges, St Martial le Vieux, St Merd la Breuille, St Oradoux de Chirouze.



MISSIONS DU SPANC

Le SPANC assure ses missions en conformité avec l'article L.2224-8 du Code des Collectivités Territoriales, les lois sur l'Eau de 1992 et 2006 et les arrêtés des 7 septembre 2009 et 27 avril 2012.

Chaque installation est classée suivant les critères définis par l'Arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC. L'avis émis détermine le délai pour réaliser un prochain contrôle :

Conclusion du diagnostic	Délai pour la prochaine vérification
Conforme et Non conforme sans danger pour la santé des personnes et/ou risque environnemental avéré	10 ans
Non conforme avec danger pour la santé des personnes et/ou risque environnemental avéré	5 ans
Non conforme en cas de vente	1 an

Le contrôle des assainissements déjà existants dits « FO4 périodiques » :

Le SPANC est tenu de contrôler l'ensemble des assainissements non collectifs présents sur le territoire communautaire sur une fréquence maximale de 10 ans. Ces contrôles sont réalisés chez les particuliers dans le cadre de campagnes de contrôles périodiques. Chaque propriétaire, préalablement à la visite, reçoit un avis de passage au moins 7 jours ouvrés avant la date proposée pour le rendez-vous. Ces contrôles ont pour but :

- D'identifier et recenser les différents ouvrages constituant la filière d'assainissement,
- De repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure de ces ouvrages,
- De vérifier que la filière n'engendre pas de problème de salubrité publique ou de pollution.

Chaque propriétaire reçoit à la suite de cette visite, un rapport détaillant les éléments ci-dessus, un croquis de son dispositif d'assainissement ainsi qu'un avis général sur la filière existante.



Le suivi du projet [FO1 Conception] et le contrôle des nouvelles installations [FO2 Réalisation]

Que ce soit dans le cadre d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'une installation existante, le SPANC est tenu d'effectuer deux contrôles dans le processus d'implantation :

Pour tout nouveau projet de travaux, le particulier est tenu de fournir et de compléter le formulaire « Demande d'installation d'assainissement non collectif », disponible sur demande ou sur le portail de Haute-Corrèze Communauté.

- Rapport de conception : Le dossier est ensuite transmis par l'utilisateur au SPANC pour que le Service puisse l'instruire. Le SPANC émet un avis sur la conformité du projet après visite sur site. Un rapport dit « FO1 Contrôle de conception » est transmis à l'utilisateur.
- Rapport de bonne exécution : ce contrôle est effectué sur site avant le remblaiement de la filière d'assainissement. Il permet de s'assurer que le dispositif implanté respecte le projet validé lors du contrôle de conception. Un rapport de visite dit « FO2 contrôle de Réalisation » est envoyé ensuite au propriétaire.

Le contrôle dans le cadre d'un FO4 Vente :

Le vendeur d'un bien doit présenter au notaire en charge de la vente, un contrôle de son assainissement datant de moins de 3 ans. Si ce n'est pas le cas, le propriétaire doit se rapprocher du SPANC afin que soit réalisé un contrôle de son assainissement. Un rapport dit « contrôle de vente » lui est transmis.

Redevances du SPANC facturées à l'utilisateur :

Conformément à la délibération n° 2020-01-02 du Conseil Communautaire du 23/01/2020, l'utilisateur doit s'acquitter d'une redevance de :

115 €	pour un contrôle de conception [FO1 Conception],
115 €	pour un contrôle de réalisation [FO2 Réalisation],
115 €	pour un contrôle périodique, [FO4 Périodique],
125 €	pour un contrôle pour une vente [FO4 Vente].



LE PRESTATAIRE

CPIE [CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT]

Le **CPIE** [Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement] est chargé par Haute-Corrèze Communauté de contrôler les communes suivantes conformément au marché public à bons de commandes conclu en octobre 2020 pour 4 ans comprenant 3 lots incluant les communes détaillées ci-dessous :

Lot 1 : Plateau de Millevaches

Lot 2 : Chavanon Plateau Bortois

Lot 3 : Gorges de la Dordogne

COMMUNES SPANC		
CPIE		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Alleyrat	Aix	Chirac Bellevue
Ambrugeat	Bort-les-Orgues	Combressol
Bellechassagne	Confolent-Port-Dieu	Lamaziere Basse
Chavanac	Couffy-sur-Sarsonne	Latronche
Chaveroche	Courteix	Liginiac
Davignac	Eygurande	Maussac
Lignareix	Feyt	Mestes
Meymac	Lamazière-Haute	Neuvic
Millevaches	Laroche-Près-Feyt	Palisse
Pérols-sur-Vézère	Margerides	Roche le Peyroux
Peyrelevade	Merlines	Saint Angel
Saint-Germain-Lavolps	Monestier-Merlines	Saint Etienne la Geneste
Saint-Merd-les-Oussines	Monestier-Port-Dieu	Saint Hilaire Luc
Saint-Pardoux-le-Vieux	Saint-Bonnet-Près-Bort	Saint Pantaléon de Lapleau
Saint-Rémy	Saint-Etienne-aux-Clos	Sainte Marie Lapanouze
Saint-Setiers	Saint-Exupéry-les-Roches	Sérandon
Saint-Sulpice-les-Bois	Saint-Fréjoux	Soursac
Sornac	Saint-Pardoux-le-Neuf	Valiergues
	Saint-Victour	
	Sarroux-Saint-Julien	
	Ussel	
	Thalamy	
	Veyrières	

Un avenant a été signé avec le CPIE repoussant la fin du marché au 30/06/2025.

- Techniciens CPIE

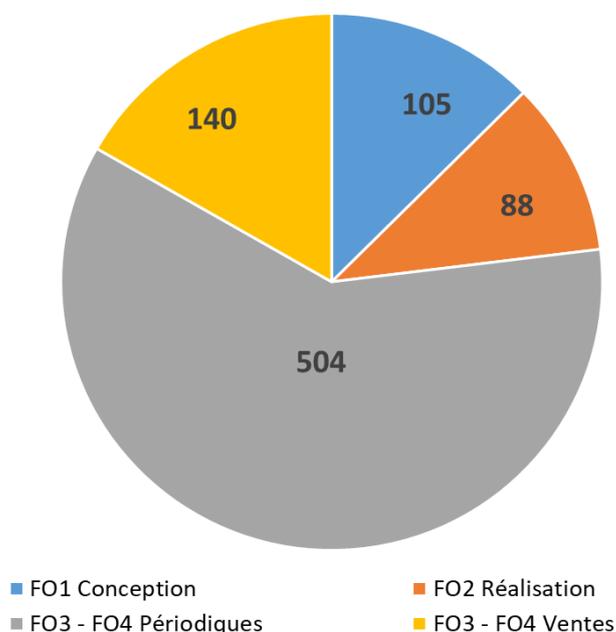
4 techniciens du CPIE [Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement] ont accompagné et contrôlé les usagers lors des créations ou réhabilitation des assainissements non collectifs, lors des campagnes de contrôles périodiques ainsi que lors de ventes de leurs biens.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

SPANC	Nombre contrôles réalisés Années 2024
FO1 Conception	105
FO2 Réalisation	88
FO3 - FO4 Périodiques	521
FO3 - FO4 Ventes	140
Nombre diagnostics 2024	854
Nombre diagnostics 2023	1708
Nombre diagnostics 2022	865
Nombre diagnostics 2021	1400

Nombre contrôles périodiques comparatif sur 4 ans	
2024	521
2023	724
2022	993
2021	1022

**Nombre diagnostics
Année 2024**



Voir tableau détaillé page 7

Activité du Service en 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250410-20250219B-DE

Communes	F01 - Conception	F02 - Réalisation	F03-F04 Périodique	
AIX	3	1	8	4
ALLEYRAT	2	3	5	1
AMBRUGEAT	0	0	0	3
BELLECHASSAGNE	0	0	8	4
BORT LES ORGUES	3	2	9	3
CHAVEROCHE	4	4	5	4
CHIRAC BELLEVUE	4	1	15	1
COMBRESSOL	7	5	26	5
CONFOLENT PORT DIEU	0	2	6	1
COUFFY SUR SARSONNE	0	1	0	0
COURTEIX	1	1	0	0
DAVIGNAC	2	1	24	1
EYGURANDE	2	3	12	4
FEYT	0	0	6	0
LAMAZIERE BASSE	3	9	7	7
LAMAZIERE HAUTE	1	1	0	1
LAROCHE PRES FEYT	2	1	1	3
LIGINIAC	1	2	14	4
LIGNAREIX	3	0	2	0
MARGERIDES	2	1	23	3
MAUSSAC	2	1	8	4
MERLINES	3	4	4	0
MESTES	2	2	13	3
MEYMAC	1	0	0	9
MILLEVACHES	0	0	1	1
MONESTIER MERLINES	0	1	8	3
MONESTIER PORT DIEU	2	4	21	1
NEUVIC	5	2	14	7
PALISSE	4	1	14	1
PEROLS SUR VEZERE	2	2	1	0
PEYRELEVADE	1	1	0	9
ROCHE LE PEYROUX	0	0	11	1
SAINT ANGEL	3	4	13	1
SAINT BONNET PRES BORT	3	3	19	3
SAINT ETIENNE AUX CLOS	2	2	23	2
SAINT ETIENNE LA GENESTE	0	0	4	0
SAINT EXUPERY LES ROCHES	2	1	6	0
SAINT FREJOUX	1	0	0	2
SAINT GERMAIN LAVOLPS	1	1	16	0
SAINT HILAIRE LUC	0	0	4	0
SAINT MERD LES OUSSINES	2	1	21	0
SAINT PARDOUX LE NEUF	0	0	1	0
SAINT PARDOUX LE VIEUX	2	3	3	1
SAINT REMY	1	2	3	1
SAINT SETIERS	2	1	23	2
SAINT SULPICE LES BOIS	2	0	13	1
SAINT VICTOUR	3	0	12	3
SAINTE MARIE LAPANOUEZE	1	1	9	1
SARROUX SAINT JULIEN	8	6	23	12
SERANDON	0	1	6	6
SORNAC	1	0	0	6
SOURSAC	1	2	0	5
THALAMY	1	1	6	0
USSEL	5	3	37	6
VALIERGUES	2	0	3	0
VEYRIERES	0	0	10	0
Total général	105	88	521	140
			TOTAL CONTROLES	854

Pas de contrôle réalisé sur les communes de Chavanac, Latronche et St Pantaleon de Lapeau en 2024.

Proportion tous avis par commune en 2024 à l'exception des Conceptions FO1

	FAVORABLE		FAVORABLE avec RÉSERVES		DÉFAVORABLE		DÉFAVORABLE avec Risque sanitaire		TOTAL
	Nb installations	Tx	Nb installations	Tx	Nb installations	Tx	nb	Tx	
AIX	3	23,08%	1	7,69%	7	53,85%	2	15,38%	13
ALLEYRAT	6	66,67%	0	0,00%	1	11,11%	2	22,22%	9
AMBRUGEAT	1	33,33%	0	0,00%	2	66,67%	0	0,00%	3
BELLECHASSAGNE	4	33,33%	5	41,67%	2	16,67%	1	8,33%	12
BORT LES ORGUES	6	42,86%	0	0,00%	4	28,57%	4	28,57%	14
CHAVEROCHE	5	38,46%	2	15,38%	3	23,08%	3	23,08%	13
CHIRAC BELLEVUE	7	41,18%	1	5,88%	9	52,94%	0	0,00%	17
COMBRESSOL	14	38,89%	9	25,00%	11	30,56%	2	5,56%	36
CONFOLENT PORT DIEU	3	33,33%	5	55,56%	0	0,00%	1	11,11%	9
COUFFY SUR SARSONNE	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
COURTEIX	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	1
DAVIGNAC	7	26,92%	1	3,85%	13	50,00%	5	19,23%	26
EYGURANDE	8	42,11%	2	10,53%	9	47,37%	0	0,00%	19
FEYT	3	50,00%	0	0,00%	2	33,33%	1	16,67%	6
LAMAZIERE BASSE	12	52,17%	2	8,70%	9	39,13%	0	0,00%	23
LAMAZIERE HAUTE	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2
LAROCHE PRES FEYT	1	20,00%	1	20,00%	2	40,00%	1	20,00%	5
LIGINIAC	8	40,00%	1	5,00%	11	55,00%	0	0,00%	20
LIGNAREIX	1	50,00%	1	50,00%	0	0,00%	0	0,00%	2
MARGERIDES	4	14,81%	6	22,22%	14	51,85%	3	11,11%	27
MAUSSAC	1	7,69%	0	0,00%	10	76,92%	2	15,38%	13
MERLINES	2	25,00%	3	37,50%	2	25,00%	1	12,50%	8
MESTES	5	27,78%	4	22,22%	8	44,44%	1	5,56%	18
MEYMAC	0	0,00%	1	11,11%	6	66,67%	2	22,22%	9
MILLEVACHES	0	0,00%	0	0,00%	2	100,00%	0	0,00%	2
MONESTIER MERLINES	6	50,00%	1	8,33%	3	25,00%	2	16,67%	12
MONESTIER PORT DIEU	9	34,62%	3	11,54%	9	34,62%	5	19,23%	26
NEUVIC	6	26,09%	2	8,70%	14	60,87%	1	4,35%	23
PALISSE	7	43,75%	0	0,00%	9	56,25%	0	0,00%	16
PEROLS SUR VEZERE	1	33,33%	1	33,33%	1	33,33%	0	0,00%	3
PEYRELEVADE	1	10,00%	3	30,00%	5	50,00%	1	10,00%	10
ROCHE LE PEYROUX	5	41,67%	4	33,33%	2	16,67%	1	8,33%	12
SAINT ANGEL	13	72,22%	1	5,56%	3	16,67%	1	5,56%	18
SAINT BONNET PRES BORT	11	44,00%	0	0,00%	13	52,00%	1	4,00%	25
SAINT ETIENNE AUX CLOS	4	14,81%	11	40,74%	5	18,52%	7	25,93%	27
SAINT ETIENNE LA GENESTE	1	25,00%	0	0,00%	3	75,00%	0	0,00%	4
SAINT EXUPERY LES ROCHES	4	57,14%	0	0,00%	2	28,57%	1	14,29%	7
SAINT FREJOUX	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	2
SAINT GERMAIN LAVOLPS	8	47,06%	3	17,65%	2	11,76%	4	23,53%	17
SAINT HILAIRE LUC	0	0,00%	0	0,00%	4	100,00%	0	0,00%	4
SAINT MERD LES OUSSINES	3	13,64%	1	4,55%	16	72,73%	2	9,09%	22
SAINT PARDOUX LE NEUF	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
SAINT PARDOUX LE VIEUX	1	14,29%	6	85,71%	0	0,00%	0	0,00%	7
SAINT REMY	2	33,33%	1	16,67%	3	50,00%	0	0,00%	6
SAINT SETIERS	10	38,46%	1	3,85%	15	57,69%	0	0,00%	26
SAINT SULPICE LES BOIS	1	7,14%	1	7,14%	8	57,14%	4	28,57%	14
SAINT VICTOUR	4	26,67%	2	13,33%	7	46,67%	2	13,33%	15
SAINTE MARIE LAPANOUEZE	5	45,45%	1	9,09%	5	45,45%	0	0,00%	11
SARROUX SAINT JULIEN	8	19,51%	9	21,95%	21	51,22%	3	7,32%	41
SERANDON	2	15,38%	2	15,38%	6	46,15%	3	23,08%	13
SORNAC	2	33,33%	1	16,67%	1	16,67%	2	33,33%	6
SOURSAC	2	28,57%	1	14,29%	4	57,14%	0	0,00%	7
THALAMY	2	28,57%	0	0,00%	4	57,14%	1	14,29%	7
USSEL	17	36,96%	2	4,35%	22	47,83%	5	10,87%	46
VALIERGUES	1	33,33%	2	66,67%	0	0,00%	0	0,00%	3
VEYRIERES	3	30,00%	5	50,00%	2	20,00%	0	0,00%	10
Total	245	32,71%	110	14,69%	317	42,32%	77	10,28%	749

BILAN FINANCIER 2024

Facturation aux usagers du SPANC

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250410-20250219B-DE

Communes	F01 - Conception :		F02 - Réalisation :		F03-F04 - Périodique :		F03-F04 - Vente :	
		115 €		115 €		115 €		125 €
AIX	3	345 €	1	115 €	8	920 €	4	500 €
ALLEYRAT	2	230 €	3	345 €	5	575 €	1	125 €
AMBRUGEAT	0	0 €	0	0 €	0	0 €	3	375 €
BELLECHASSAGNE	0	0 €	0	0 €	8	920 €	4	500 €
BORT LES ORGUES	3	345 €	2	230 €	9	1 035 €	3	375 €
CHAVEROCHE	4	460 €	4	460 €	5	575 €	4	500 €
CHIRAC BELLEVUE	4	460 €	1	115 €	15	1 725 €	1	125 €
COMBRESSOL	7	805 €	5	575 €	26	2 990 €	5	625 €
CONFOLENT PORT DIEU	0	0 €	2	230 €	6	690 €	1	125 €
COUFFY SUR SARSONNE	0	0 €	1	115 €	0	0 €	0	0 €
COURTEIX	1	115 €	1	115 €	0	0 €	0	0 €
DAVIGNAC	2	230 €	1	115 €	24	2 760 €	1	125 €
EYGURANDE	2	230 €	3	345 €	12	1 380 €	4	500 €
FEYT	0	0 €	0	0 €	6	690 €	0	0 €
LAMAZIERE BASSE	3	345 €	9	1 035 €	7	805 €	7	875 €
LAMAZIERE HAUTE	1	115 €	1	115 €	0	0 €	1	125 €
LAROCHE PRES FEYT	2	230 €	1	115 €	1	115 €	3	375 €
LIGINIAC	1	115 €	2	230 €	14	1 610 €	4	500 €
LIGNAREIX	3	345 €	0	0 €	2	230 €	0	0 €
MARGERIDES	2	230 €	1	115 €	23	2 645 €	3	375 €
MAUSSAC	2	230 €	1	115 €	8	920 €	4	500 €
MERLINES	3	345 €	4	460 €	4	460 €	0	0 €
MESTES	2	230 €	2	230 €	13	1 495 €	3	375 €
MEYMAC	1	115 €	0	0 €	0	0 €	9	1 125 €
MILLEVACHES	0	0 €	0	0 €	1	115 €	1	125 €
MONESTIER MERLINES	0	0 €	1	115 €	8	920 €	3	375 €
MONESTIER PORT DIEU	2	230 €	4	460 €	21	2 415 €	1	125 €
NEUVIC	5	575 €	2	230 €	14	1 610 €	7	875 €
PALISSE	4	460 €	1	115 €	14	1 610 €	1	125 €
PEROLS SUR VEZERE	2	230 €	2	230 €	1	115 €	0	0 €
PEYRELEVADE	1	115 €	1	115 €	0	0 €	9	1 125 €
ROCHE LE PEYROUX	0	0 €	0	0 €	11	1 265 €	1	125 €
SAINT ANGEL	3	345 €	4	460 €	13	1 495 €	1	125 €
SAINT BONNET PRES BORT	3	345 €	3	345 €	19	2 185 €	3	375 €
SAINT ETIENNE AUX CLOS	2	230 €	2	230 €	23	2 645 €	2	250 €
SAINT ETIENNE LA GENESTE	0	0 €	0	0 €	4	460 €	0	0 €
SAINT EXUPERY LES ROCHES	2	230 €	1	115 €	6	690 €	0	0 €
SAINT FREJOUX	1	115 €	0	0 €	0	0 €	2	250 €
SAINT GERMAIN LAVOLPS	1	115 €	1	115 €	16	1 840 €	0	0 €
SAINT HILAIRE LUC	0	0 €	0	0 €	4	460 €	0	0 €
SAINT MERD LES OUSSINES	2	230 €	1	115 €	21	2 415 €	0	0 €
SAINT PARDOUX LE NEUF	0	0 €	0	0 €	1	115 €	0	0 €
SAINT PARDOUX LE VIEUX	2	230 €	3	345 €	3	345 €	1	125 €
SAINT REMY	1	115 €	2	230 €	3	345 €	1	125 €
SAINT SETIERS	2	230 €	1	115 €	23	2 645 €	2	250 €
SAINT SULPICE LES BOIS	2	230 €	0	0 €	13	1 495 €	1	125 €
SAINT VICTOUR	3	345 €	0	0 €	12	1 380 €	3	375 €
SAINTE MARIE LAPANOUEZE	1	115 €	1	115 €	9	1 035 €	1	125 €
SARROUX SAINT JULIEN	8	920 €	6	690 €	23	2 645 €	12	1 500 €
SERANDON	0	0 €	1	115 €	6	690 €	6	750 €
SORNAC	1	115 €	0	0 €	0	0 €	6	750 €
SOURSAC	1	115 €	2	230 €	0	0 €	5	625 €
THALAMY	1	115 €	1	115 €	6	690 €	0	0 €
USSEL	5	575 €	3	345 €	37	4 255 €	6	750 €
VALIERGUES	2	230 €	0	0 €	3	345 €	0	0 €
VEYRIERES	0	0 €	0	0 €	10	1 150 €	0	0 €
Total général	105	12 190 €	88	10 235 €	521	60 030 €	140	17 625 €

Nombre total de controles : 854
Montant total facturé aux usagers : 100 080 € HT

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250410-20250219B-DE

BILAN FINANCIER 2024

Facturation du CPIE au SPANC de Haute-Corrèze Communauté

TRIMESTRES	FO1 - Conception 90 € HT	FO2 - Réalisation 90 € HT	FO3 - Existant FO4 - Périodique 73 € HT	FO3-FO4 - Vente 85 € HT	Visite supplémentaire 90 € HT	Total HT	Total TTC [TVA 10 %]
1ER TRIMESTRE	2 880,00 €	1 980,00 €	7 738,00 €	3 315,00 €	- €	15 913,00 €	17 504,30 €
2EME TRIMESTRE	2 340,00 €	1 980,00 €	8 395,00 €	3 230,00 €	- €	15 945,00 €	17 539,50 €
3EME TRIMESTRE	1 980,00 €	2 070,00 €	12 045,00 €	2 635,00 €	- €	18 730,00 €	20 603,00 €
4EME TRIMESTRE	2 340,00 €	2 340,00 €	10 366,00 €	2 720,00 €	90,00 €	17 856,00 €	19 641,60 €
						68 444,00 €	75 288,40 €

COMMUNICATION – INFORMATION

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 
ID : 019-200066744-20250410-20250219B-DE

La page SPANC du site de Haute-Corrèze Communauté permet une large communication auprès des usagers <https://hautecorreze.fr/services/eau-et-assainissement/assainissement/>

L'utilisateur peut y trouver en lecture ou en téléchargement :

- La délibération n° 2020-01-02 liste les tarifs des redevances dont la date d'application est en vigueur depuis le 23/01/2020
- Les tarifs appliqués pour les contrôles
- Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif [SPANC]
- La Réglementation ANC en vigueur
- Le Guide d'entretien d'un assainissement classique
- Le formulaire de demande d'installation d'un assainissement non collectif
- Le bilan d'activité de l'année précédente

FAITS MARQUANTS 2024

- Réunions mensuelles avec le prestataire le CPIE.
- Mise en place d'un tableau de bord partagé avec le CPIE permettant de visualiser le prévisionnel des contrôles ainsi que les contrôles effectivement réalisés, saisis et transmis aux usagers.
- Un nouveau prestataire logiciel métier pour le remplacement du logiciel KIS a été choisi : il s'agit du logiciel ANCgraph, développé par la Société GRAPHINFO dont son directeur est Jean-Paul Joyeux.
- 1 seul technicien du CPIE est à 100 % pour le Spanc. Les 3 autres techniciens remplissent à eux 3 un équivalent temps plein.
- Recrutement d'un « Assistant de gestion administrative SPANC » en remplacement de l'agent en poste et qui part en retraite le 01/01/2025.

PERSPECTIVES 2025

Contrôles périodiques :

Poursuivre les contrôles périodiques pour les usagers avec :

- une antériorité de 10 ans pour les installations qui avaient été jugées conformes,
- 4 ans pour les non conformes avec absence d'installation et/ou risque sanitaire,
- 1 an pour les ventes non conformes.

Prolongation du marché de prestation pour la réalisation des diagnostics d'assainissement non collectif : marché à allotissement pour 3 lots :

Avenant au Marché de prestation prenant fin le 30/06/2025.